

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2014

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, HAMOT, DUBOUIL, BERTHELOT, KWAK, AUBRY, DEFLERS, BOURGETEAU, QUETU, CROISIER,

MMES DESMEDT, BONNET, DELAMARRE, LOBBE, BEGUE, BRUNET, NICOLAS, FERNANDES, PILARDEAU

ABSENTS REPRESENTES : M. FOVIAUX par M. DUBOUIL
Mme NOUAUD par M. NICOLAS
M. CONVERS par M. RAUZIER
Mme DESMET par M. DESMEDT
M. DUPONT par M. HAMOT
Mme SYOEN par Mme BONNET

ABSENTS EXCUSES: M. AUBERT
Mme ROUBAY

ABSENTE : Mme DELIGNE

Mme DELAMARRE est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget primitif
2. Indemnité de conseil et de budget du percepteur
3. Convention ville / service des eaux pour le salaire d'un agent
4. Avances de subvention de fonctionnement 2014
5. Modification de la demande de subvention au titre de l'Etat
6. Transfert de la compétence investissement en éclairage public au SE60
7. Modification des périmètres et regroupements des secteurs d'énergie de Marseille-Songeon, Breteuil, St Rémy en l'Eau, Beauvais Nord, Noyon et Pierrefonds et Adhésion de la commune de Bouillancy au SE60
8. Subvention exceptionnelle au SJC Boxing
9. Avenant n°3 au contrat d'assurance dommage aux biens
10. Avenant n°3 au contrat d'assurance véhicules à moteur
11. Lancement d'une consultation pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public pour la période 2014-2015
12. Attribution d'un logement par convention d'occupation précaire avec astreinte au profit d'un responsable de service

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir et cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2013, sans modification.

1. Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget primitif

Afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'appliquer l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, dans la limite de 25% des crédits d'investissement du budget 2013 pour les opérations ci-dessous :

- Opération 300 - MATERIEL 32 000.00 €
- Opération 400 - BATIMENTS 110 000.00 €
- Opération 500 - VOIRIE 46 000.00 €
- Opération 512 - VIDEO-PROTECTION 27 000.00 €
- Opération 515 - AMENAGEMENT URBAIN 11 800.00 €

Les conseillers n'ayant pas de question, M. **DESMEDT** les invite à voter.

VOTE :

Opérations 300 - 400 - 500 : UNANIMITE
Opération 512 : 22 POUR - 4 ABSTENTIONS

2. Indemnité de conseil et de budget du percepteur

M. **DESMEDT** explique qu'il s'agit de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de Conseil et de confection de budget au profit de Mme LIEURE, trésorière de St Just en Chaussée.

Pour l'année 2013 cette indemnité s'élève à :

Indemnité de conseil : 1095.26

Indemnité de budget : 45,73 €.

VOTE : UNANIMITE

3. Convention ville / service des eaux pour le salaire d'un agent

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de mise à disposition par la Ville d'un agent au profit du Service des Eaux à compter du 1^{er} janvier 2014.

Comme précédemment, la Ville facturera, chaque année, la somme due par le Service des Eaux soit le salaire brut annuel, les charges et les tickets restaurant inclus.

VOTE : UNANIMITE

4. Avances de subvention de fonctionnement 2014

M. **DESMEDT** propose au conseil municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

- Ecole de Musique : 30 000 €
- Sprinter Club du Val d'Arré : 10 000 €
- Image et son du Plateau Picard : 20 000 €

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2014.

VOTE : UNANIMITE

5. Modification de la demande de subvention au titre de l'Etat

M. DESMEDT propose au conseil municipal de se prononcer sur la modification de la demande de subvention déposée au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur MARINI afin de ne retenir qu'un dossier, à savoir :

- Achat d'un camion-benne 13 tonnes : 40 000 € HT
- Subvention sollicitée : 5 000 € HT

M. DESMEDT explique que cette baisse du montant de la réserve parlementaire est due à la diminution des enveloppes faites par l'Etat, ce que confirme M. DEFLERS.

M. DEFLERS demande si le préau de l'Ilot Z'Enfants sera construit, comme il a été évoqué lors du dernier conseil municipal.

M. DESMEDT répond qu'une demande de subvention de 20 000 € a été faite pour la construction du préau de l'Ilot z'enfants mais, elle ne nous a pas été attribuée à ce jour. Dans le cas où la réserve parlementaire serait insuffisante, étant donné que les sommes allouées ont été divisées par 4, ce projet de construction sera tout de même étudié au moment du budget. De plus, il ajoute que le programme de vidéo protection sera maintenu.

VOTE : 25 POUR - 1 ABSTENTION

6. Transfert de la compétence investissement en éclairage public au SE60

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal, qu'à la demande du SE60, il y a lieu de se prononcer sur le transfert, pour une durée de 5 ans, de la compétence « *investissement en éclairage public* » au profit de celui-ci.

Il précise que ce transfert porte sur les travaux d'extensions, de renforcements, d'enfouissements, de renouvellements, de rénovations et d'améliorations diverses. De façon générale, il s'agit des études nécessaires à ces travaux et à leur réalisation, notamment les actions de diagnostics de performance énergétique.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer **contre** le transfert de cette compétence au SE 60 afin que la commune conserve la maîtrise des investissements à réaliser.

M. DEFLERS demande ce que cela apporterait à la commune.

M. DESMEDT répond que la gestion des dossiers serait simplifiée mais que la ville n'aurait plus la possibilité de maîtriser ses investissements dans ce domaine, étant donné que le SE 60 serait libre de toute décision.

VOTE : UNANIMITE

7. Modification des périmètres et regroupements des secteurs d'énergie de Marseille-Songeon, Breteuil, St Rémy en l'eau, Beauvais Nord, Noyon et Pierrefonds et Adhésion de la commune de Bouillancy au SE60

Il s'agit de se prononcer sur la modification des périmètres des secteurs locaux d'énergie et sur l'adhésion de la commune de Bouillancy au SE60 selon le modèle de délibération ci-dessous :

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que le SE60 a modifié ses statuts lors du comité syndical du 4 juillet 2013. A l'issue de la procédure réglementaire de consultation, l'arrêté préfectoral est paru en date du 29 novembre dernier.

Cet arrêté acte notamment de la dissolution des 12 syndicats d'électrification et de la mise en place des Secteurs Locaux d'Energie pour éviter un comité syndical pléthorique.

Toutes les communes sont désormais rattachées à un Secteur Local d'Energie qui servira de collège électoral et de relais de proximité.

Il a été prévu la possibilité pour les anciens SIER d'élargir leur périmètre aux communes avoisinantes pour faciliter les contacts et l'organisation de réunions.

C'est l'objet de la modification statutaire proposée avec les renforcements des SLE de Marseille-Songesons, Breteuil, St Rémy-en-L'Eau, Beauvais Nord, Noyon et Pierrefonds.

Par ailleurs, M. DESMEDT soumet la demande d'adhésion de la commune de Bouillancy.

Cette commune, située dans l'Oise, est adhérente d'un syndicat d'électrification de Seine et Marne qui va être absorbé par le Syndicat Mixte des Energies de ce département.

De fait, Bouillancy souhaite désormais se rapprocher du Syndicat de l'Oise et a demandé son rattachement au SE60.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts adoptés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : approuve les modifications du périmètre des Secteurs Locaux d'Energie suivants :

<i>SLE de MARSEILLE /SONGEONS</i>	<i>Ancien SIER de Marseille/Songesons + 5 communes</i>	<i>Herchies, Pierrefitte en Beauvaisis, Fouquenies Milly sur Thérain et Saint Omer en Chaussée</i>
<i>SLE de BRETEUIL</i>	<i>Ancien SIER de Breteuil + 1 commune</i>	<i>Breteuil</i>
<i>SLE de ST JUST-Vallée de l'Arré</i>	<i>Ancien SIER de SAINT REMY EN L'EAU +4 communes</i>	<i>Essuiles Saint Rimault, Mesnil sur Bulles, Fournival et Saint Just en Chaussée.</i>
<i>SLE de BEAUVAIS NORD</i>	<i>Ancien SIER de Beauvais-Nord +3 Communes</i>	<i>Froissy, Noyers Saint Martin, Montreuil sur Brèche</i>
<i>SLE de NOYON</i>	<i>Ancien SIER de l'Est de Noyon + 9 Communes</i>	<i>Pont l'Evêque, Sempigny, Cuts, Brétigny, Appilly, Baboeuf, Mondescourt, Grandru et Morlincourt</i>
<i>SLE D'ATTICHY-PIERREFONDS</i>	<i>Ancien SIER de PIERREFONDS + 12 Communes</i>	<i>Tracy le Mont ,Saint Crépin aux Bois, Attichy, St Pierre les Bitry , Jaulzy, Courtieux, Cuise la Motte ,Trosly Breuil, Couloisy, Bitry ,Berneuil sur Aisne, Pierrefonds</i>

ARTICLE 2 : approuve l'adhésion de Bouillancy au SE60 et son intégration au Secteur Local d'Energie de Betz.

VOTE : UNANIMITE

8. Subvention exceptionnelle au SJC Boxing

Dans le cadre de l'organisation d'un gala de boxe par le SJC Boxing les 26 et 27 avril 2014, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 1 200 €.

Cette subvention sera reprise dans le budget lors du vote des subventions 2014.

VOTE : UNANIMITE

9. Avenant n°3 au contrat d'assurance dommage aux biens

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de signer l'avenant n°3 au contrat d'assurance « dommages aux biens » afin de prendre en compte les assurances des expositions réalisées à la médiathèque Anne Frank au cours de l'année 2013.

Cet avenant entraîne une augmentation de la prime 2013 de 126.32 € TTC.

VOTE : UNANIMITE

10. Avenant n°3 au contrat d'assurance véhicules à moteur

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de signer l'avenant n°3 au contrat d'assurance relatif aux véhicules à moteur afin de prendre en compte les variations du parc véhicules de la collectivité au cours des années 2012 et 2013.

Cet avenant conduit à une baisse de la prime 2012 de 50.42 € et à une augmentation de la prime 2013 de 254.46€.

VOTE : UNANIMITE

11. Lancement d'une consultation pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public pour la période 2014-2015

Il s'agit d'autoriser M. DESMEDT à lancer la consultation pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public pour la période 2014-2015.

Ce contrat porte principalement sur le remplacement systématique de toutes les ampoules sur la durée du marché, le dépannage des points lumineux en panne, la pose et la dépose des décorations de Noël, la mise en place des installations électriques nécessaires aux fêtes de juillet et à la fête de la musique.

VOTE : UNANIMITE

12. Attribution d'un logement par convention d'occupation précaire avec astreinte au profit d'un responsable de service

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'un logement par convention d'occupation précaire avec astreinte au profit d'un responsable de service.

Ce logement, d'une surface de 60 m², est situé au 2 bis Boulevard Valentin Haüy.

Conformément à l'article R.2124-68 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques, ce logement donne lieu à la perception d'une redevance équivalent à 50% de la valeur locative réelle du logement.

Il est proposé de fixer le montant de la redevance à 109.50 €.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **RAUZIER** annonce une comédie au théâtre intitulée « les deux billets » le 22 février. Dans le cadre du partenariat avec le théâtre du Beauvaisis, une pièce de théâtre « l'éloge d'un cancre » aura lieu dans la salle des fêtes de St Just le 20 mars.

M. **RAUZIER** propose une sortie au théâtre du Beauvaisis le 2 avril : « l'Opéra Bouffe ». La municipalité affrète un car, la convention avec le théâtre du Beauvaisis oblige la municipalité à acheter 40 places. Inscription à la médiathèque.

M. **RAUZIER** informe qu'il n'y aura plus de salon de printemps ni de salon d'automne et qu'il est décidé de faire un salon commun les 11, 12 et 13 avril dans la salle des fêtes.

M. **HAMOT** a participé à l'assemblée générale de l'ACLES (14 sections et 1000 adhérents) qui va organiser un forum des associations le 6 septembre 2014.

M. **DUBOUIL** informe de la remise à disposition d'un trottoir devant le cimetière par les services techniques de la ville.

Mme **LOBBE** annonce la vente de puériculture et vêtements d'enfants le 1^{er} mars prochain à la salle des fêtes de St Just en Chaussée.

Par ailleurs, Mme **LOBBE** précise que Mickaëlla, sportive slovaque venue les 2 dernières années au Rallye Raid de St Just, participe aux jeux olympiques de SOTCHI en tant que juge de touche dans les épreuves de hockey sur glace, sport très populaire dans les pays de l'Est.

M. **DEFLERS** demande s'il y aura un débat d'orientation budgétaire avant les élections municipales.

M. **DESMEDT** répond qu'il faut attendre les élections. Il y aura tout d'abord le compte administratif et le débat d'orientation budgétaire, puis le budget, le tout sera fait avant fin avril.

M. **DEFLERS** revient sur la présentation des vœux de M. **DESMEDT** en début d'année et, précise que l'intervention de M. **DASSAULT** à cette occasion ressemblait plus à un meeting politique.

M. **DESMEDT** répond que M. **DASSAULT** est Député et qu'à ce titre il ne peut lui imposer une directive de discours. M. **DESMEDT** précise que pour sa part, il ne fait pas de politique dans son discours de vœux.

M. **DEFLERS** indique qu'il a été outré de la manière dont M. **DASSAULT** a parlé du Président de la République et qu'il faut avoir un certain respect.

M. **DESMEDT** répond qu'il ne se sent pas responsable de ce qui a été dit par le Député.

M. **DEFLERS** constate qu'il y a pléthore de demandeur de logement sur St Just et, demande avant la fin du mandat, un bilan de ce qui a été attribué comme logement. M. **DEFLERS** ajoute qu'il n'y a jamais eu de commission logement, il se demande pourquoi c'est Mme **DESMEDT** qui fait la permanence.

M. **DESMEDT** répond qu'en l'absence de l'adjointe au logement Mme SYOEN, c'est Mme **DESMEDT**, conseillère municipale, qui gère bénévolement des permanences et que tout se passe très bien. M. **DESMEDT** précise aussi que les $\frac{3}{4}$ des gens qui demandent un logement sont des personnes de l'extérieur. Il ajoute que pendant le mandat, il y a eu plus de 200 logements publics construits et qu'il y a toujours 150 demandes de logements en attente sur St Just et le Plateau Picard.

Pour information, au niveau du recensement, la commune de St Just compte 5997 habitants or, l'Etat en retient 5740 ce qui permet d'économiser sur les dotations que la commune aura en 4 ans. Il précise en outre que l'attribution des logements se fait en toute transparence, de plus, elle est confortée par les commissions des bailleurs sociaux.

M. **DUBOUIL** s'adresse à M. **DEFLERS** pour lui rappeler le travail hebdomadaire conséquent de Mme **DESMEDT** concernant les logements et espère qu'il en a de la reconnaissance.

M. **RAUZIER** intervient aussi sur ce sujet et rappelle que Mme **DESMEDT** fait un travail de qualité qui n'est pas facile.

M. **DEFLERS** reprécise qu'il est anormal que la délégation ne soit pas attribuée à un membre de la commission logement votée en début de mandat et que c'est sur le seul plan du respect de la démocratie qu'il a fondé son intervention.

M. **DESMEDT** répond que tout membre du conseil municipal peut être délégué et qu'il a demandé à Mme **DESMEDT** Yveline de le représenter sur les permanences logements.

M. **DEFLERS** a eu des demandes sur l'éclairage public, un problème de ragondins et d'arbres abîmés au parc.

M. **DUBOUIL** répond qu'il a eu également les informations et qu'il s'en occupe.

Mme **NICOLAS** demande que soit annoncée sur le Flash Municipal la fermeture de la CPAM de St Just.

M. **DESMEDT** explique qu'une permanence est pour le moment toujours assurée dans les locaux de la CPAM et, qu'il a proposé un bureau à la maison du conseil général pour les permanences après la fermeture définitive.

M. **DEFLERS** demande si le bâtiment est à vendre et à quel prix. Il pense que ce serait une bonne démarche pour les associations dont certaines sont dans des locaux non adaptés.

M. **DESMEDT** répond que le bâtiment sera à vendre et que la ville et la communauté de communes pourraient faire des propositions pour une mutualisation des services.

Mme **PILARDEAU** signale que Maître Deby figure toujours dans le Flash Municipal, or il a pris sa retraite.

M. **DESMEDT** répond que Maître Deby n'a pas informé les services de la mairie de son départ en retraite, mais que le nécessaire sera fait.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 22h.